

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRIST BRIOST

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20230323-DEL_02_230323-DE



Séance du 23 mars 2023

Délib. n° 02/230323

L'An deux mil vingt trois, le vingt trois mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 2

Date de convocation :

16/03/2023

Secrétaire de séance :

Mr DEVAUX Maxime

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme GRIFFON Brigitte
Mme SZAREK France		

Absent(s) excusé(s) : Mr BURLAT Julien , Mme LESTURGEZ Mylène, Mme LECAT Vanessa, Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme LECAT Vanessa à Mme GRIFFON Brigitte
Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

objet : **Approbation du Compte administratif 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à l'élection d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Arnaud BIGOT a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif, et Monsieur Joël BELLARD, Maire, s'est retiré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable Assignataire,

Monsieur BEHAL, Conseiller au décideur local, a donné lecture du Compte Administratif 2022,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) : 295 409,73 €
 - Résultats antérieurs reportés : 257 986,95 €
 - Résultat à affecter (résultat de fonctionnement – besoin en investissement) : **245 149,56 €** (295 409,73 – 50 260,17)
 - Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : - 8 684,05 €
 - Solde des reports d'investissement : - 41 576,12 €
 - Solde d'exécution d'investissement (report inclus) : - **50 260,17 €**
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2022 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

